

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR

LA PALESTINE

19 DEC 1950

|    |  |  |
|----|--|--|
| M. |  |  |
|----|--|--|

Distr.  
RESTREINTE  
SR/121  
23 janvier 1950  
Original: FRANÇAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA CENT VINGT-ET-UNIÈME SÉANCE.

tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi  
23 janvier 1950, à 11 h.

Présents : M. Palmer (Etats-Unis) Président  
M. de Boisanger (France)  
M. Barco (Etats-Unis) Président du Comité général  
M. Eralp x) (Turquie)  
M. de Azcarate Secrétaire général

x) Suppléant

Examen de la première réunion avec les délégations arabes.

Le PRÉSIDENT estime qu'il serait bon de prendre contact avec les membres des délégations qui sont déjà arrivés.

Le SECRÉTAIRE PRINCIPAL précise que M. Mikaoui (Liban) et M. Labbane (Egypte) sont prêts à avoir des entretiens privés avec les membres de la Commission. D'après M. Labbane, Mostapha Bey arriverait incessamment.

Le Secrétaire principal ajoute qu'il n'a reçu aucune information en ce qui concerne les délégations de la Syrie et de la Jordanie.

Le PRÉSIDENT propose de rencontrer officieusement, le jour même, M. Mikaoui à 15 h.30 et M. Labbane à 16 h.30.

Par ailleurs, il est prêt à indiquer au Département d'Etat qu'il serait peut-être bon que celui-ci s'efforce d'apprendre, par l'intermédiaire de ses représentants à Damas et à Amann où en est la désignation de représentants par les

Gouvernements de Syrie et de Jordanie, et quand ces représentants comptent arriver à Genève.

Il en est ainsi décidé.

La Commission décide en outre, de recevoir officiellement les délégations des Etats arabes le mercredi 25 janvier à 11 heures.

Rapport du Président du Comité général.

M. BERCO (Président du Comité général) déclare que le Comité général a examiné le rapport établi par M. Servoise sur la question des avoirs bloqués en Israël, et a estimé qu'il s'agissait là d'une étude très complète que la Commission elle-même aurait intérêt à examiner. Le Comité général a décidé de recommander à la Commission de demander à la délégation d'Israël si le Gouvernement d'Israël n'accepterait pas de débloquer une somme de 500.000 livres, au lieu de 250.000 livres, cette dernière somme étant jugée insuffisante pour justifier le travail administratif et les frais importants qu'entraînerait une telle opération.

Le Comité général a décidé, en outre, de réunir le Comité des experts, mais il a estimé qu'il serait préférable d'attendre, pour fixer la date de cette réunion, de connaître la réponse du Gouvernement d'Israël en ce qui concerne le montant qu'il serait disposé à débloquer.

M. SERVOISE (Conseiller économique) précise que 500.000 livres constitueraient la somme minimum acceptée par les banques du Moyen-Orient pour faire l'opération.

Le PRESIDENT et M. de BOISANGER (France) proposent de demander au Gouvernement d'Israël de débloquer une somme plus élevée, un million de livres par exemple.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL propose de prendre contact personnellement avec le représentant d'Israël; il estime toutefois qu'il serait bon que les membres de la Commission appuient sa démarche.

Il estime, en outre, qu'il serait préférable de ne pas parler de chiffres, mais uniquement de formules telles que celle qui consisterait par exemple, à débloquer 100 livres ou davantage par compte quel qu'en soit le montant,

Il en est ainsi décidé.

Projet de lettre en réponse à la note de M. Clapp transmettant le rapport final.

Le PRESIDENT propose d'envoyer à M. Clapp une lettre accusant réception de son rapport et exprimant les remerciements de la Commission.

M. de BOISANGER (France) estime qu'il serait bon d'indiquer que la Commission approuve les points de vues exposés dans le rapport Clapp. Il reconnaît toutefois qu'il n'y a pas urgence à le faire.

La Commission décide d'adresser à M. Clapp le projet de lettre proposé par le Président.

Lettre de M. Fisher parue dans le "Palestine Post" du 18 janvier.

Le PRESIDENT regrette de ne pas avoir le texte original de l'article paru dans le "Palestine Post", auquel M. Fisher a jugé bon de répondre. Il approuve, quant à lui, le contenu de la lettre de M. Fisher, mais considère que cette initiative risque de créer un précédent dangereux.

M. de BOISANGER (France) estime qu'il ne convient pas d'attacher trop d'importance aux critiques formulées par la presse palestinienne. La lettre de M. Fisher peut donner l'impression qu'il a agi au nom de la Commission de conciliation, ce qui serait inopportun. M. de Boisanger propose donc que le Secrétaire principal écrive à M. Fisher pour lui indiquer, tout en le remerciant, qu'il n'est pas souhaitable d'engager de polémique dans la presse.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h.40.